

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 21 Octobre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Octobre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
15 Octobre 2019
Date d'affichage
15 Octobre 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Y Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

5 – TARIFS DU GÎTE COMMUNAL AU 1^{er} NOVEMBRE 2019

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs d'hébergement au gîte communal. Le tableau des tarifs du gîte communal est donc proposé de la manière suivante, comparativement aux tarifs actuels :

SERVICES	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
Nuitée 1 pers	16 €	18 €
Nuitée – 10 personnes		
Nuitée + 10 personnes	12 €	14 €
Forfait	450 €	460 €
Forfait groupes scolaires	350 €	360 €
Petit-déjeuner (à partir de 10 personnes)	5 €	5 €
Location de draps	5 € pour la semaine	5 € pour la semaine
Caution	1 000 €	1 000 €
Forfait Ménage :		
Gîte Ouest et Est + réfectoire	100 €	150 €
Gîte Ouest + réfectoire	80 €	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'appliquer les nouveaux tarifs proposés pour le gîte communal, à compter du 1^{er} Novembre 2019, à l'exception des contrats déjà signés.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.
A Beuzec-Cap-Sizun,
Le 21 Octobre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.